

SAFARI®

Herbicide de la betterave sucrière

GROUPE

B

HERBICIDE

Granulés dispersables dans l'eau (WG) contenant 50 % de Triflusaluron-méthyle
Herbicide de post-levée de la betterave à sucre

Homologation : D09-5-001

SAFARI® appartient à la classe C selon la classification toxicologique de l'ONSSA

Centre Anti Poison N° Eco 0801 000 180

SAFARI® est un herbicide de la famille des sulfonylurées destiné à la lutte en post-levée contre les adventices dicotylédones de la betterave à sucre.

Il est systémique à absorption principalement foliaire. Il pénètre et migre rapidement dans les plantes sensibles où il inhibe la synthèse de l'acétolactate synthétase (A.L.S) ce qui entraîne un arrêt immédiat de leur croissance et supprime toute compétition vis-à-vis de la culture dès l'application. Les adventices disparaissent ensuite progressivement.

SAFARI® est sélectif de toutes les variétés de betteraves sucrières et fourragères. Pour toute variété nouvellement inscrite, se référer aux préconisations de l'obteneur.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

- Usage agricole : lutte en post-levée contre les adventices dicotylédones annuelles dans la betterave à sucre.
- Dose d'emploi : 2 applications espacées d'une semaine à base de 30 g/ha SAFARI® + 0,5 L/ha d'huile Codacide.
- Stade de la culture : utilisable après la levée des betteraves à sucre (70 à 90% de plantes levées à la fermeture des rangs). SAFARI® est peu sélectif de la betterave à sucre en pré-levée.
- Stade des adventices : traiter sur des adventices jeunes (levée à 3 feuilles vraies).

Délai avant récolte : 90 jours

Remarque : SAFARI® doit être appliqué sur une culture de betterave à sucre en bon état végétatif et en croissance active. Tout état de stress doit être évité.

Dans certaines conditions particulières SAFARI® peut entraîner l'apparition d'un jaunissement passager sous forme de marbrures caractéristiques sur les feuilles touchées par le produit. Ces symptômes sont sans conséquence pour le développement ultérieur de la culture, le rendement et la teneur en sucre.

Compatibilités : SAFARI® est compatible avec les spécialités à base de phenmedipham seul, ou associé au, metamitron seul et avec VENZAR®. Ne pas dépasser 350 g/ha de matière(s) active(s) racinaire(s) associée(s) par application.

Il est compatible avec FUSILADE (1), TARGA (2), KARATE (1).

SAFARI® peut être appliqué sans restriction sur des betteraves à sucre ayant reçu un insecticide du sol micro granulé dans la raie de semis ou enrobé sur la semence.

Respecter les conditions et recommandations d'utilisation des produits associés au SAFARI®.

MODE D'EMPLOI :

SAFARI® se présente sous forme de granulés dispersables dans l'eau.

Verser directement SAFARI® dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, l'agitation étant en mouvement. Ajouter ensuite l'huile minérale (et, éventuellement, les herbicides associés) en poursuivant l'agitation et terminer le remplissage de la cuve.

SAFARI® a été mis au point pour être utilisé de façon efficace et sûre et ne pas affecter l'environnement ou les autres cultures. Pour cela SAFARI® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages.

Bien que SAFARI® ne soit pas volatil, il faut toutefois éviter l'entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines.

CULTURES SUIVANTES :

Le triflusaluron-méthyl est peu persistant dans le sol. Dans le cadre normal de la rotation, son utilisation n'entraîne aucune restriction concernant les cultures suivantes. Toutefois en l'absence d'information, l'implantation de cultures maraîchères, florales, ornementales, arbustives ou de pépinières est déconseillée après une betterave à sucre traitée avec SAFARI® dans un délai de 12 mois après application.

CULTURES DE REMPLACEMENT :

En cas de destruction accidentelle de la culture seule une betterave à sucre peut être implantée après une application de SAFARI® (cette recommandation ne tient pas compte d'applications herbicides antérieures).

NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION :

ATTENTION! Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application, afin d'éviter tout risque pour les autres cultures sensibles, traitées à la même époque.

1. Vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil (cuve, rampe, canalisations) à l'eau claire. Vidanger à nouveau.
2. Remplir à demi la cuve avec de l'eau, ajouter 1 litre d'ammoniaque à 3 %, du commerce par 100 litres de contenance (on peut à défaut, utiliser de l'eau de Javel à 12° chl, à raison de 0,25 litres par 100 litres de contenance). Terminer le remplissage puis mettre l'agitation en marche. Laisser agir 10 à 15 minutes et rincer la rampe avec ce mélange. Vidanger complètement l'appareil.
3. Pour éliminer toute trace de la solution utilisée, rincer à l'eau claire le pulvérisateur, rampe et canalisations incluses.
4. Les buses et les filtres seront démontés et nettoyés séparément dans la solution de rinçage choisie.

Eviter de vidanger et de rincer le matériel de pulvérisation sur ou à proximité des cultures et plantations présentes ou à venir (arbres ou autres plantes), en particulier près des zones explorées par leurs racines.

Etant donné le volume important d'eau mis en oeuvre, les eaux de vidange devront être déversées sur le sol, à l'écart de tout point d'eau ou d'un égout se déversant dans un cours d'eau.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Le manipulateur de la spécialité SAFARI® doit être obligatoirement muni de tous les moyens de protection (gants, tenue de protection, visière, chaussures adéquates, casque, etc.)

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contamination accidentelle, se laver immédiatement à l'eau et du savon. Pour les yeux, se laver abondamment à l'eau pendant 15 minutes.
- Eviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.
- En cas d'ingestion, donner deux verres d'eau à boire. Appeler immédiatement un médecin. Procéder au lavage gastrique avec précaution. Si le patient est inconscient : ne rien faire avaler.
- Interdire l'accès à la parcelle traitée à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit.
- Lors des traitements, éviter tout entraînement de brouillard sur les cultures avoisinantes, traiter par temps calme.
- Ne pas traiter par fortes températures (supérieure ou égale à 25°C) ou par températures gélives. Quelques heures de températures modérées sont nécessaires après chaque application.
- En cas de retournement de la parcelle traitée au SAFARI®, ne pratiquer de cultures sensibles à ce produit qu'après vérification de la disparition totale des traces résiduelles. En conditions normales 12 mois après application du SAFARI® sont recommandés.
- Le matériel de traitement (pulvérisateurs, rampes, buses...) doit être bien rincé après l'utilisation de la spécialité SAFARI® avec de l'eau additionnée d'un détergent.
- Eviter tout mélange extemporané avec d'autres pesticides sauf après avis de la société responsable de la spécialité SAFARI®.
- Les vêtements souillés doivent être enlevés immédiatement et lavés avant leur réutilisation.
- La spécialité SAFARI® doit être stockée dans son emballage d'origine dans un local sec et frais et fermant à clé. Interdire l'accès aux enfants et aux personnes non averties.
- En cas de déversement dudit produit, éviter d'inhaler les vapeurs. Endiguer immédiatement les déversements avec des matières inertes (sable, terre) sans contaminer les eaux courantes ou stagnantes
- Le local de stockage ne doit contenir ni boissons, ni aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau, les eaux naturelles et les : *Produit très Toxique pour les organismes aquatiques.*
- Les emballages vides doivent être rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.
- Respecter les doses prescrites et les époques d'application.
- Tenir hors de la portée des enfants et des personnes non averties.
- Ladite spécialité ne doit être livrée aux acheteurs que contenue dans son emballage d'origine.

REMARQUES :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées protégées ou issues des cultures protégées avec cette spécialité seraient destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

RESISTANCE :

L'utilisation répétée sur une même parcelle, de produits ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition de plantes résistantes. Pour éviter ce phénomène :

Dans la culture de l'année : mélanger ou alterner SAFARI® avec des produits ou mélanges de produits à modes d'action différents.

Dans la rotation : utiliser sur une même parcelle et au fil des cultures mises en place, des herbicides à modes d'action différents.